



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Implantation d'un PET-Scan en Corse

Question écrite n° 2640

### Texte de la question

M. Michel Castellani alerte Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur l'implantation d'un PET-Scan en Corse. Le cancer est la première cause de mortalité en Corse. 1 800 nouveaux cas de cancers sont détectés en Corse et 840 décès liés à cette maladie y sont annuellement recensés. Pourtant, l'île ne dispose pas de PET-Scan, équipement médical permettant de mesurer avec précision l'évolution des tumeurs cancéreuses. Pourtant en France, il y a 136 PET-Scan, soit un pour moins de 400 000 habitants. Les déplacements entre la Corse et le continent sont évalués à 8 000 par an et effectués par des patients suivis en oncologie, donc affaiblis par la maladie. En 2018, selon les chiffres des CPAM de Corse, plus de 2 000 TEP scan ont été réalisés par des patients corses sur le continent. En 2025, le besoin des patients corses sera d'environ de 7 000 examens TEP-Scan par an. Le financement de l'acquisition de matériel médical, nécessaire à l'île, pourrait pourtant être compensé par ces milliers de déplacements en moins vers les unités hospitalières du continent. M. le député interpelle alors Mme la ministre sur la nécessité de doter la Corse d'un TEP-Scan, afin d'éviter aux Corses atteints d'un cancer les nombreuses contraintes liées aux déplacements sur le continent, souvent à l'origine de renoncement aux soins. Il souhaite connaître les perspectives à ce sujet.

### Texte de la réponse

La Corse est aujourd'hui dépourvue de Tomographie par émission de positons (TEP), technique de médecine nucléaire utilisée dans le diagnostic et le suivi du cancer qui permet de mesurer en trois dimensions l'activité métabolique ou moléculaire d'un organe grâce à l'injection d'un traceur. Les molécules utilisées pour faire fonctionner le TEP scan sont produites par un cyclotron à usage médical et ont une espérance de vie très limitée. Or, la Corse ne dispose d'aucun cyclotron, ce qui jusqu'à présent constituait un frein à l'implantation de cet équipement. Pour autant, il existe une file active de patients contraints de se rendre régulièrement dans les établissements du continent pour le suivi de leur cancer. Un acheminement quotidien des molécules par voie aérienne pourrait être organisé pour permettre le fonctionnement d'un TEP scan. A l'occasion de la visite du 24 février 2025 à l'hôpital d'Ajaccio, la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles a donc annoncé que la demande d'autorisation pourrait s'effectuer dès la fin 2025 en vue d'une mise en service de l'équipement. Le Gouvernement reste particulièrement attentif aux évolutions de la situation locale en Corse pour garantir aux patients atteints de cancer une prise en charge et un suivi adaptés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Castellani](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (1<sup>re</sup> circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2640

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et accès aux soins

**Ministère attributaire :** [Santé et accès aux soins](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 31 mars 2025

**Question publiée au JO le** : [3 décembre 2024](#), page 6406

**Réponse publiée au JO le** : [27 mai 2025](#), page 4025